



Mail : contact@cddraga.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

18/04/2024 S<sup>2</sup>LOW

ID : 007-240700864-20240411-2024\_050DB\_2-BF

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**DU RHONE AUX GORGES DE  
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC  
07700 Bourg Saint Andéol  
Tél : 04 75 54 57 05**

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Du 11 Avril 2024**

<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	<b>Titulaires présents :</b> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain <b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)
<b>Délibération N° 2024-050</b>	<b>Votes :</b> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<b>Objet : Budget Primitif 2024 - Eau Potable</b>	

**Vu**

- l'avis favorable de la commission finances en date du 26 Mars 2023,
- les propositions faites par Madame SALVI Vice-Présidente en charge des finances,

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2024 eau potable qui peut se résumer comme suit :

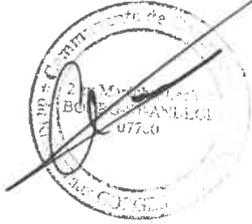
- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1 101 546.53 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 128 342.21 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité**

- **approuve le budget primitif 2024 du budget eau potable.**

**Le secrétaire de séance**  
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
La Présidente certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte

**La Présidente**  
**Françoise GONNET TABARDEL**

